

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de réparation d'un branchement d'assainissement Résidence Léon Blum à réaliser par l'Entreprise DUCROCQ TP ,8 Route de Drionville 62380 NIELLES LES BLEQUIN,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux entre le n° 203 et le n° 202 Résidence Léon Blum du Mardi 31 Janvier 2023 au Vendredi 03 Février 2023.

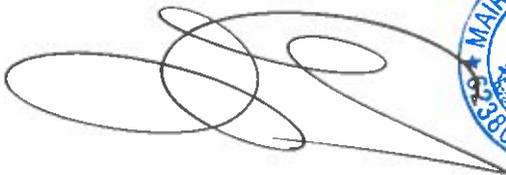
Article 2 : Les piétons sont invités à emprunter le trottoir d'en face,

Article 3 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise DUCROCQ TP,

Article 5 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise DUCROCQ TP.,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Janvier 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le 27 JAN. 2023